

## AVIS DE COURSE

# CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE 2024/2025 OPTIMIST – CATAMARAN – WINDSURF

Organisé par le CDV35 avec les clubs du 35  
CN Cancale, CN Feins, CN Rennes, SurfSchool Saint-Malo, SN Baie de Saint-Malo,  
Wishbone Club Dinard, YC Saint-Lunaire,

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). Placer [NP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification. Placer [DP] au début de chaque règle à laquelle cela s'applique.

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

#### Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

## 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - tout autre document applicable (par exemple les REV, Règles d'Équipement des Voiliers)

## 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au plus tard 24h00 avant le début de chaque épreuve,
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale,
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <https://www.cdv35.com/>

## 3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse <https://www.cdv35.com/>
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 Le Championnat est ouvert à tous les bateaux des classes suivantes :

- OPTIMIST D2, D3 et D4
- CATAMARAN C3, C4 et Intersérie
- WINDSURF

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 *Régates de grade 5(a, b ou c)*

a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur

<https://www.cdv35.com/en-savoir-plus/inscription-championnat-departementale-2024-2025-110336>

4.4 ***Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.***

## 5 DROITS A PAYER

5.1 Dans le cadre des championnats départementaux de la saison 2024-2025, le CDV35 met en place une procédure d'inscription en ligne pour le championnat.

Cette procédure consiste à compléter la fiche d'inscription en ligne une fois pour pouvoir participer au championnat sur le support choisi. Le forfait de participation aux régates du championnat d'automne est de 10€ pour l'ensemble des régates de la saison sportive départementale 2024-2025.

Si tout est conforme le coureur n'aura plus qu'à émarger lors de la confirmation d'inscription sur place.

## 6 PROGRAMME

6.1 ***Epreuves OPTIMIST D2, D3 et D4***

- Samedi 12 octobre à CNR Saint-Suliac
- Samedi 23 novembre à SNBSM (Rotheneuf)
- Samedi 22 mars à CN Cancale
- Samedi 26 avril à CN du Boulet Feins
- Samedi 24 mai à SNBSM (Bon secours)

6.2 ***Epreuves CATAMARAN C3, C4 et Intersérie***

- Samedi 5 octobre à YC Saint-Lunaire
- Samedi 19 octobre à SNBSM (Bon Secours)
- Samedi 16 novembre à SURF School (Date de réserve)
- Samedi 29 mars à SNBSM (Bon secours)
- Samedi 26 avril à YC Saint-Lunaire
- Samedi 24 mai à Surf School

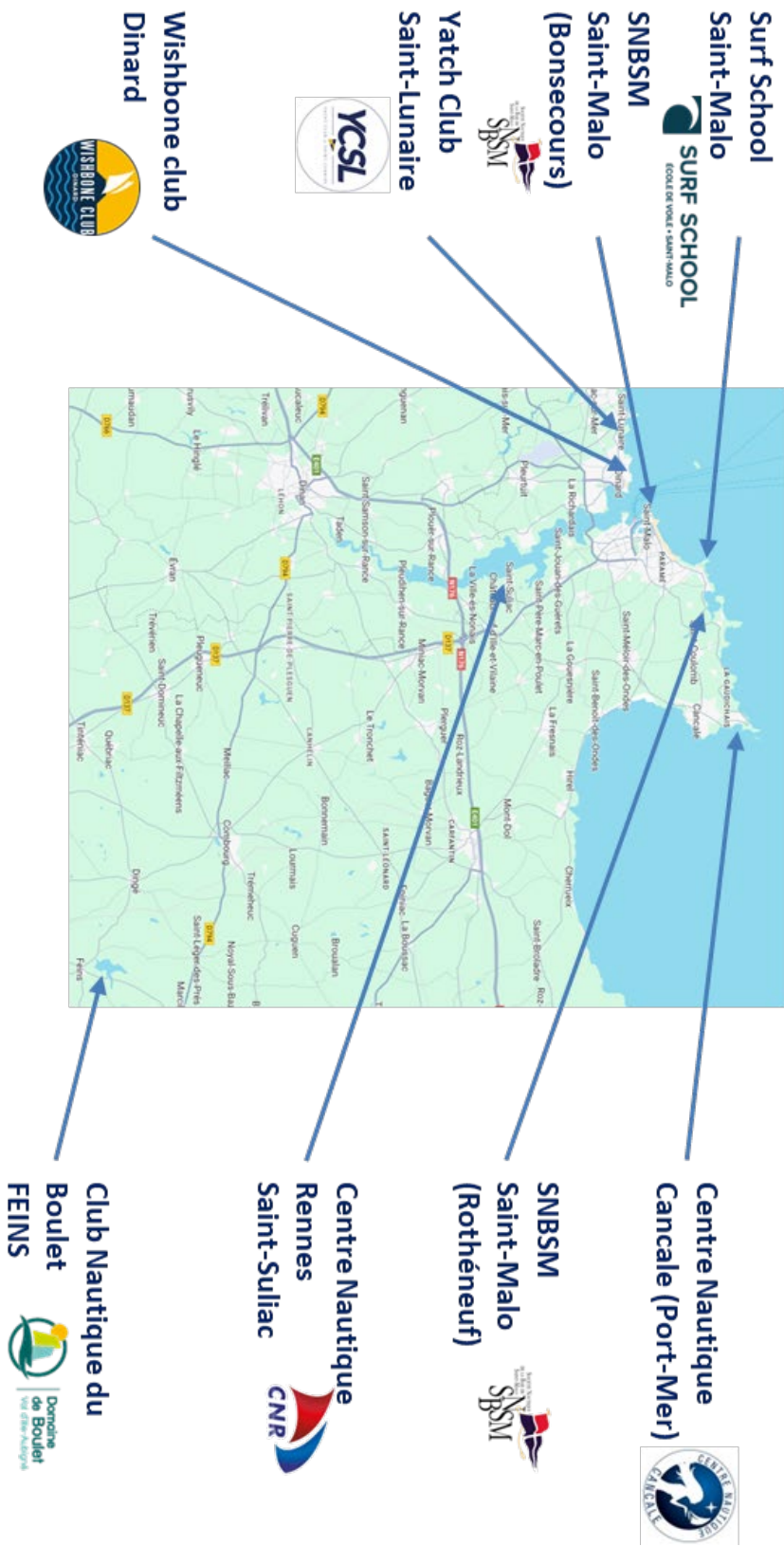
6.3 ***Epreuves WINDSURD, WINGFOIL et WINDFOIL***

- Samedi 5 octobre à Surfschool
- Samedi 19 octobre à Wishbone club Dinard
- Samedi 16 novembre à Surf School
- Samedi 29 mars à Surf School
- Samedi 26 avril à YC Saint-Lunaire
- Samedi 24 mai à Surf School

6.4 ***L'heure du 1er signal d'avertissement de chaque épreuve sera précisée dans les IC publiées sur le site <https://www.cdv35.com/>***

- 7 LIEU**
- 7.1** L'Annexe 1 à l'AC fournit du lieu de chaque épreuve ainsi que les coordonnées des Clubs Organisateur
- 8 LES PARCOURS**
- Les parcours seront des parcours construits adaptés à chaque type de support. Ils seront décrits dans les Instruction de Course.
- 9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
- Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. *Insérer la ou les classes.*
- 10 CLASSEMENT**
- 10.1** **1 (une)** course validée est nécessaires pour valider chaque épreuve du Championnat Départemental.
- 10.2 Pour chaque épreuve du Championnat Départemental :**
- a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
- b) Quand **3** ou plus courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 11 BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
- 11.1** [DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être nommément identifiés auprès de l'organisateur de chaque épreuve et du Comité de course.
- 11.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
  - Une VHF
  - Un couteau
  - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
  - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
  - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.
- 12 PROTECTION DES DONNÉES**
- 12.1 Droit à l'image et à l'apparence :**
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 12.2 Utilisation des données personnelles des participants**
- En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 13 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
- La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**ANNEXE 1 : LIEUX et ZONES DE COURSE**



Club	Adresse
CENTRE NAUTIQUE DE RENNES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quai de Rance, 35430 Saint-Suliac</li> <li>• 02 99 58 48 80</li> <li>• <a href="mailto:cn.rennes@nautisme-saint-suliac.com">cn.rennes@nautisme-saint-suliac.com</a></li> <li>• <a href="https://www.nautisme-saint-suliac.com/">https://www.nautisme-saint-suliac.com/</a></li> </ul>
CENTRE NAUTIQUE DE CANCALE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plage de Port-Mer, 35260 CANCALE</li> <li>- 02 99 89 90 22ou 07 82 38 50 45</li> <li>- <a href="mailto:contact@centrenautiquecancalle.fr">contact@centrenautiquecancalle.fr</a></li> <li>- <a href="https://www.centre-nautique-cancalle.fr">https://www.centre-nautique-cancalle.fr</a></li> </ul>
CENTRE NAUTIQUE DU DOMAINE DU BOULET - FEINS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Bijouterie, 35440 Feins</li> <li>- 02 99 69 70 69</li> <li>- <a href="mailto:contact@domaine-de-boulet.fr">contact@domaine-de-boulet.fr</a></li> <li>- <a href="https://www.domaine-de-boulet.fr/">https://www.domaine-de-boulet.fr/</a></li> </ul>
SOCIETE NAUTIQUE DE LA BAIE DE SAINT-MALO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « L'ATTERRAGE » Quai Bas Sablons, 35400 Saint-Malo</li> <li>- Bon secours : 02 99 40 11 45 - <a href="mailto:bonsecours@snbsm.com">bonsecours@snbsm.com</a></li> <li>- Rothéneuf : 02 99 56 16 33 - <a href="mailto:rotheneuf@snbsm.com">rotheneuf@snbsm.com</a></li> <li>- <a href="mailto:voilelegere@snbsm.com">voilelegere@snbsm.com</a></li> <li>- <a href="https://snbsm.com/">https://snbsm.com/</a></li> </ul>
SURF SCHOOL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 Av. de la Hoguette, 35400 Saint-Malo</li> <li>- 02 99 40 07 47</li> <li>- <a href="mailto:contact@surfschool.org">contact@surfschool.org</a></li> <li>- <a href="https://www.surfschool.org/">https://www.surfschool.org/</a></li> </ul>
WISHBONE CLUB	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pont d'Émeraude–Plage de l'Ecluse, 35800 Dinard</li> <li>- 02 23 18 20 30</li> <li>- <a href="mailto:wcdinard@gmail.com">wcdinard@gmail.com</a></li> <li>- <a href="https://www.wishbone-club-dinard.com/">https://www.wishbone-club-dinard.com/</a></li> </ul>
YATCH CLUB DE SAINT-LUNAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 51 RUE DU Yatch Club, 35800 Saint-Lunaire</li> <li>- 02 99 46 30 04</li> <li>- <a href="mailto:yycl@yycl.net">yycl@yycl.net</a></li> <li>- <a href="https://www.yycl.net/">https://www.yycl.net/</a></li> </ul>